

**PÉROU / CHILI**

**La justice chilienne doit extraditer ou juger**

**Alberto Fujimori**

Index AI : AMR 46/012/2005

ÉFAI

Lundi 7 novembre 2005

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Amnesty International a salué ce lundi 7 novembre 2005 l'arrestation de l'ancien président péruvien Alberto Fujimori et appelé le Chili à veiller à ce qu'il reste dans le pays jusqu'à ce qu'une décision judiciaire soit prise concernant son éventuelle extradition vers le Pérou ou son procès devant la justice chilienne.

Amnesty International considère qu'en raison de leur caractère systématique et généralisé, les violations des droits humains perpétrées sous le gouvernement d'Alberto Fujimori entre 1990 et 2000 constituent des crimes contre l'humanité au regard du droit international. Durant son mandat, Amnesty International a répertorié des centaines de « disparitions » et d'exécutions extrajudiciaires. En outre, actes de torture et mauvais traitements par les forces de sécurité péruviennes étaient généralisés au cours des dix années qu'Alberto Fujimori a passé au pouvoir.

À propos de la responsabilité du Chili dans le dossier d'Alberto Fujimori au regard du droit international, Amnesty International a déclaré : « *Tous les États, y compris le Chili, doivent exercer leur compétence pour poursuivre et punir les crimes contre l'humanité, notamment les actes de torture et coopérer à la découverte, à l'arrestation, à l'extradition et au châtimement de personnes impliquées dans ces crimes, quels que soient leur nationalité et le lieu où ces crimes ont été commis.* »

Ces obligations internationales correspondent à celles prévues par le traité d'extradition de 1932 entre le Pérou et le Chili, lequel établit que les crimes contre la société tels que les « homicides », « mutilations » et « blessures graves » ne peuvent être considérés comme des « délits politiques » lorsqu'il s'agit de répondre à une demande d'extradition.

Amnesty International considère que les autorités chiliennes doivent honorer toute demande d'extradition du Pérou ou remplir leur devoir d'enquête et engager des poursuites contre Alberto Fujimori au Chili.

**Complément d'information**

Alberto Fujimori – président du Pérou de 1990 à 2000 – a été interpellé au Chili tôt ce lundi 7 novembre et se trouve actuellement en détention préventive. L'ancien président péruvien est accusé de graves violations des droits humains et de corruption au Pérou. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**